

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1955/SG/IAM portant démission de son emploi d'un garde territorial

n° 75-1955/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

29 octobre 1975

Numéro JO

n° 22 du 25/11/1975

Date du numéro

25 novembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — La demande de démission formulée par le garde de 1^o classe Djibril Kayad Darar, mle 1278, PB 465 est acceptée. Il sera rayé des contrôles pour compter du 1^{er} septembre 1975 date à laquelle il a abandonné son poste. Il recevra le certificat de libération.

Art. 2

— L'intéressé n'ayant pas effectivement accompli 15 années de service ne peut faire valoir de droits à pension. Toutefois et à sa demande les retenues à pension effectuées sur sa solde depuis le 1^o juillet 1973 pourront lui être restituées.